



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch - 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

Président de la Commission Sportive Nord

Monsieur Bruno REVEL
28 rue Joyeuse
59148 FLINES LES RACHES

☎ 03 27 91 66 27
✉ bruno.revel@cdntt.fr

Orchies le 01 JUIN 2026

SAISON 2025-2026 COMMISSION SPORTIVE

FLASH N° 4

RAPPEL FORFAIT DERNIERE JOURNEE

Une équipe qui fait forfait pour la dernière journée de championnat en phase 1 ou 2 est rétrogradée de 2 divisions.

Modification Règlement 2024-2025

II.118.4 - Forfait au cours de la dernière journée de championnat d'une phase

Un forfait est considéré comme forfait au cours de la dernière journée de championnat d'une phase si, après ce forfait, l'équipe ne doit plus disputer de rencontre pour la phase en cours (excepté titres lorsque l'accession est acquise et repêchages).

Si ce forfait correspond à la dernière rencontre d'une poule, les résultats vis-à-vis des autres équipes de la poule sont conservés.

Lorsqu'une équipe est exempte lors de la dernière rencontre d'une poule, un forfait lors de la rencontre précédente est un forfait simple.

Si ce forfait est le deuxième forfait de la saison, il y a lieu d'appliquer les règles du forfait général pour le reclassement de l'équipe la saison suivante et les règles du forfait au cours de la dernière journée de championnat pour les résultats de l'équipe au cours de la phase.

Le forfait au cours de la dernière journée de championnat de la phase entraîne la sanction suivante : application de la pénalité financière d'un forfait simple (frais de déplacement aller et retour) et rétrogradation de l'équipe de deux divisions.

Le fait de présenter une équipe incomplète moins de 3 joueurs ne constitue pas un forfait.

René Lootens
Secrétaire de la CSN

Bruno Revel
Président de la CSN